



Opération de Développement Rural de Braives
Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du mardi 7 mars 2023

Présences :

BAECKE Olivier	P
BATAILLE Cécile*	A
BRAECKMAN Bernard	A
BURON Catherine*	P
CAUDRON Christelle	P
CHANTRY Jean Paul	P
DANTINNE Jacques	P
DANTINNE Gary	A
DE SPIEGELEER Robert	P
DEGEE Éric	P
DELCOMMINETTE Éric	P
DENIS Colette	E
DE COCK Christian	P
DOCQUIER Edgard	P
DUFONTBARE FH*	A
DUFOUR René-Fernand	P
DURANT Alain*	A
FOHN Valérie	A
GERARD Inès	A
GODFROID Thierry	P

GUILLAUME Pol*	E
GUISSSE Christelle*	P
HANUT Frédéric	P
HAUDESTAINE Lucien	P
HEINE Nadine*	P
LAMBERT Edmée *	P
LANDRIN Christian*	A
LAURENT Daniel	E
LEUNEN Sébastien	E
LOUIS Bruno*	P
MARS Marie-Agnès	P
PEETERS Olivier	A
PINEUR Gilbert	P
PONCELET André	A
THIANGE Maxime	E
TOMBALLE Jean-Marie	A
VAN DEN BROECK Marc	E
WARNIER Emmanuel	P
WIDART Joëlle	A
Invité	
Frédéric Cornet	P

*mandataire communal

P= Présent ; E=Excusé ; A= Absent

22 membres CLDR présents (5 élus et 17 citoyens)

Vincent GERMEAU, agent ADL de la Commune de Braives

Aurélien VANDEBERG, agent de développement FRW.

Ordre du jour :

Bruno Louis introduit la séance et présente le déroulement de la soirée. Il présente ensuite la liste des excusés.

1. Suivi dernière réunion (07/12/2022)
2. Informations sur l'état d'avancement des projets en cours
3. Réflexions sur le fonctionnement de la CLDR
4. Présentation du rapport annuel 2022 et discussions
5. Divers demandés par mail au préalable à la réunion :
 - Thierry : étapes du Budget participatif (sera abordé dans point 2 –projets en cours)
 - Thierry : état d'avancement projet du GAL (sera abordé en fin de réunion)

- Olivier Baecke et Marie-Agnès Mars: état d'avancement Maison de village Cipllet (sera abordé dans point 2 –projets en cours)

1. Suivi de la dernière réunion

Approbation du compte-rendu du 07/12/2022. Marie-Agnès rappelle que si elle ne s'est pas positionnée positivement sur le projet de réseau cyclable en décembre 2022, c'est principalement lié au fait que certaines de ses remarques ne sont pas reprises dans les comptes-rendus et qu'aucune suite n'y est donnée. La FRW rappelle que dans le cas où il manque des points/ informations au compte-rendu, il faut le mentionner et on l'intègre. Lors de la dernière réunion les éléments d'attention pour le projet (coulées de boues, problème de stationnement et bande cyclable, vitesse dans les cœurs de village) sont repris et devront être discutés avec l'auteur de projet pour affiner les propositions d'aménagement si besoin. Dans ce sens, Monsieur De Spiegeleer avait également envoyé un mail à la commune regroupant des informations sur les bandes cyclables suggérées/ pistes cyclables et leurs réelles sécurisations pour les cyclistes. Ces points pourront en effet être réfléchis avec l'auteur de projet si la commune reçoit un accord de la Ministre pour travailler sur le projet.

2. Information sur l'état d'avancement des projets en cours

Au vu de certaines discussions au sein de la CLDR lors de l'actualisation de fiche -projet (rapidité, impression de ne pas être écouté dans ses avis, ...), Aurélie propose de rappeler les étapes de demande de subsides en développement rural pour que chacun ait bien en tête les objectifs à chaque étape, les phase de consultation de la CLDR/ population et le timing avant de voir réellement le projet se concrétiser. 3 chemins à parcourir :

- Actualisation de la fiche projet avec deux sessions / an (avril et octobre) ayant pour but de vérifier les besoins identifiés, le périmètre éventuel, une première estimation chiffrée. La CLDR participe à cette actualisation.
- La convention faisabilité une fois l'accord de la ministre obtenu ce qui permet de désigner un auteur-de projet pour étudier le projet en profondeur et réaliser un avant-projet et projet définitif. Cette phase peut durer maximum 24 mois et la CLDR/population est consultée au moment de l'avant-projet.
- La convention réalisation avec 12 mois pour adjuger les travaux. La CLDR est informée de l'état d'avancement ; elle participe à l'inauguration du projet à la fin.

Retour du groupe suite à l'information des étapes de demande de subsides DR :

- Cette première information pour certains et rappel pour d'autres était utile.
- Remarque soulevée sur les délais énormes avant de voir le projet se concrétiser, la question se pose d'entamer ces démarches ou de voir si d'autres aménagements moins coûteux sans démarches de subsides ne seraient pas plus pertinents. Exemple repris par Monsieur Chantry pour le réseau mobilité douce, de suivre les propositions du PCM (ralentir la vitesse dans les cœurs de village : zone30, rues cyclables, ...) qui sont moins coûteux. Il est rappelé que la fiche projet concernait la mise en place d'un réseau pour connecter les villages entre eux, avec le RAVeL et les points d'activités. Le GT est reparti d'ailleurs du réseau proposé par le PCM pour l'affiner/ le modifier selon les connexions les plus pertinentes. Pour la mobilité dans les cœurs de village, le point est en cours de réflexion avec le GT mobilité et l'inventaire des accotements qui a été une première étape pour identifier les zones les moins bien desservies/ mieux équipées.
- Pour le cahier des charges d'auteur de projet, de manière générale, Edmée Lambert souligne l'importance de pouvoir désigner un auteur qui connaisse le territoire/ le type de projet et ses besoins afin de pouvoir développer un projet qui correspond le mieux aux attentes et aux spécificités du territoire.
- Rappel pour le projet voies lentes, de la ville de Marche-en-Famenne qui a une bonne approche des espaces partagés pour la circulation du vélo. A prendre en exemple.

- Frédéric Hannut, cycliste au quotidien, souligne qu'en dehors des discussions sur les aménagements, il y a un réel problème de manquement au code de la route pour beaucoup de conducteurs de véhicules motorisés, avec des attitudes dangereuses envers les cyclistes.

Fiche 1.1 Maison de village de Ciplet

- Fin décembre 2022 : réception de l'accord de la Ministre
- Janvier : cahier des charges au conseil communal
- Mars: examen des offres
- Avril : désignation AP
- Mai-juin : travail sur l'avant-projet
- Septembre/octobre : Présentation à la CLDR/ riverains

Point d'attention rappelé par les habitants de Ciplet: charte d'utilisation / fonctionnement à mettre en place. Elle pourra être abordée éventuellement lors de la rencontre avec la population pour présenter l'avant-projet.

Fiche 2.1 Réseau voies lentes

- Demande introduite comme convenu en mars, réponse espérée de la Ministre pour juin.
- Points d'attention rappelés pour être discutés avec l'AP :
 - o De manière générale, analyse des propositions d'aménagements de la fiche : BCS/marquage/site propre.
 - o Stationnement et bande cyclable suggérée : identification des conflits qui pourraient se présenter et solutions apportées.
 - o Aménagement tenant compte des axes de ruissellement et risque de coulées de boues.

Fiche 1.5 Lien entre agriculteurs et non-agriculteurs

- Diffusion du film version longue sur le marché local + échanges (17 mai : marché spécial ruralité)
- RAVeL expo « ruralité » - partenariat Centre culturel/MJ : de fin mai à fin septembre 2023
- Pièce de théâtre – nourrir l'humanité - acte 2 : 2024

Budget participatif

Présentation des prochaines étapes acceptées par le groupe :

- 15/03 clôture des dossiers de candidature
- Dès le 16/03 : envoi des dossiers de candidature au comité de sélection (CLDR + administration communale éventuellement car ce n'est pas une obligation mais cela pourrait être pertinent pour des avis sur la faisabilité des projets (estimation, endroit, ...))
- 15 jours : travail de prise de connaissance des dossiers
- Jeudi 06/04- 19h30 – administration communale : réunion CLDR pour analyser ensemble les candidatures reçues (questions éventuelles à poser aux porteurs, à l'administration ,...)
- 15 jours : Possibilité de rencontrer les différents porteurs de projets et finalisation des projets recevables et non recevables
- Semaine du 24/04 : les porteurs non recevables/ recevables sont informés par courrier.
- 1er mai : début du lancement du vote sur la plateforme pendant un mois.

La CLDR est favorable à la rencontre des porteurs de projet. Cela permettra aussi aux porteurs qui sont également membre de la CLDR et qui ne peuvent donc pas faire partie du comité de sélection de pouvoir défendre leurs projets comme les autres porteurs.

Monsieur Dufour regrette que les membres de la CLDR porteuse d'un projet ne puissent pas participer au comité de sélection (son cas avec un projet porté par le conseil des aînés). Mettre d'autres noms dans le dossier n'apportera pas de changement, le principe étant que les membres de la CLDR jouent bien le rôle et garde en tête l'esprit voulu par le règlement (éviter d'être juge et partie).

Suite à des réactions de certains citoyens lors de la séance d'information du budget participatif en février ou suites à des posts sur Facebook, Thierry Godfroid regrette que la CLDR ne soit pas assez bien connue et légitime au niveau participation citoyenne pour certains citoyens, le rôle n'est pas assez bien connu et parfois mal jugé.

3. Réflexions sur le fonctionnement de la CLDR

Le point a été mis à l'ordre du jour suite à un divers proposé lors de la dernière réunion par Colette Denis pour mettre en place des méthodes pour plus de démocratie en réunion.

Colette étant justement absente à cette réunion, l'idée proposée au groupe est :

- De rappeler le cadre en représentant le rôle de la CLDR
- Envoyer ensuite un questionnaire individuel en ligne ou par courrier sur demande pour évaluer le fonctionnement et proposer des améliorations
- Analyse des réponses par la Commune et la FRW
- Propositions et discussions à une prochaine réunion CLDR

Retour du groupe :

- Pas de remarque sur la proposition
- En lien avec le point représentativité de la CLDR, Madame Mars souligne le manque de représentativité de Tourinne et la présence importante de Cipllet. Elle rappelle également le manque de citoyen pour avoir un quota citoyen/ élu conforme au règlement. C'est important si on veut que la CLDR soit un modèle de représentation citoyenne.

4. Présentation du rapport annuel 2022 et discussions

En lien avec l'annexe 1, la liste des projets en cours est présentée. Seuls les projets qui ont fait l'objet d'un état d'avancement récent ont été abordés en première partie de réunion. Les autres projets en cours sont listés.

En lien avec l'annexe 4, les réunions organisées en 2022 ainsi que les GT sont repris.

En lien avec l'annexe 5, la programmation dans les 3 ans est présentée, assez similaire à celle de l'année passée. La maison de village de Cipllet sera également ajoutée en 2025 au niveau de la convention réalisation.

Retour du groupe :

- En lien avec le projet 25 du lot 3 - Acquisition et aménagement en maison rurale de la salle « le Troubadour » à Latinne – Madame Mars attire l'attention du groupe sur la mise en vente de la salle. N'est-ce pas une opportunité ? Monsieur Degée souligne les travaux importants à réaliser pour la mise en conformité/ sécurité du bâtiment. Il souligne également les conflits potentiels futurs de l'activité d'une salle en plein centre de village (nuisance, conflit pour le parking, ...).
- Monsieur Chantry n'est pas favorable au projet à Pitet, il constate que si certains hameaux comme Pitet peuvent bénéficier de certains aménagements pourquoi pas Brivioulle ? Il n'existe pas de fiche-projet sur la construction d'une maison de hameau à Brivioulle dans le PCDR, contrairement à Pitet. Il existe cependant une fiche concernant la création d'une maison de village à Braives.

Nonobstant ces remarques, il n'y a pas de proposition de modification du rapport annuel.

Le rapport annuel sera envoyé au groupe. Il passera au conseil communal de fin mars.

5. Divers et suites

Comme annoncé début de réunion, Vincent Germeau présente l'état d'avancement du nouveau appel à projet du GAL Burdinale-Mehaigne. Thierry Godfroid met en avant l'intérêt de ce point pour réaliser des liens entre les projets du PCDR et les futurs projets du GAL.

- 40 pré-projets déposés sur 6 thématiques (Energie, Mobilité, Environnement, Alimentation/Agriculture, Habitat, Citoyenneté et lien social)

- 25/01/2023: Sélection de 14 pré-projets par l'AG du GAL sur 5 thématiques
- Du 16/02 au 01/03: 6 GT thématiques (Alimentation et Agriculture scindés)
- 6 Fiches-projets en cours d'écriture
- Budget de 1.785.000€-20% coordination = 1.428.000€
- Prochaines étapes:
 - o 05/04 : Validation la SDL par l'AG du GAL
 - o Fin avril : Validation par les conseils communaux
 - o Fin avril : dépôt du dossier au SPW

Le défi important est de pouvoir pérenniser certaines actions par le GAL et non poursuivies dans cette programmation, exemple avec la mobilité qui ne fera plus partie de la prochaine programmation. Thierry Godfroid attire l'attention dans ce sens sur le projet « vélo » de cette programmation ? quelle coordination ? quel suivi pour continuer sur le terrain ? est ce un rôle que pourrait jouer la CLDR ?

Aurélie reprend les activités/annonces pour le groupe en 2023 :

- CLDR / comité de sélection : **06 avril** – 19h30 à l'administration communale.
 - o Analyse de la recevabilité des dossiers du budget participatif
- Groupe de travail Mobilité: mercredi 15 mars 19h30 (AC)
 - o Présence du Chef de zone de la Police
 - o Sentiers/ suite inventaire piétons
- Groupe de travail Nature : 22 mars à 17h00 (gare de Braives)
 - o Visite du terrain et des aménagements déjà réalisés
 - o Proposition d'aménagements
- **17 mai** : marché spécial ruralité – ciné /échanges (agriculture)

Autres informations communiquées :

- Appel à Bénévoles pour animation dans les écoles – relayée par Edmée Lambert pour les contrats rivières + information sur le programme des journées wallonnes de l'eau 2023 qui démarrera le 18 mars prochain.
- Réunion d'information pour le projet éolien le 8 mars à 20h00 à la salle de village de Fallais.

Le président clôture la séance à 22h00 en remerciant les membres de leur participation.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandeberg